



Nombre de membres en exercice: 14	Séance du Jeudi 08 septembre 2022 L'an deux mille vingt deux et le huit septembre, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU.
Présents : 11	Sont présents: Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Georges GEERAERT, Pascal TARROUX, Nathalie RAMOS, Geneviève IMART, Séverine ROJO, Gwénaél GRANGER, Emmanuel CAVAILLES
Votants: 14	Représentés: Gilles LACROIX par Roland FOULON, Florian RAPOSO par Nathalie RAMOS, Hervé DESSENNE par Richard BRUNEAU Excusés: 0 Absents: 0 Secrétaire de séance: Roland FOULON.

Objet : Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 Mai 2022.

Une coquille s'est glissée dans la date du conseil à approuver dans le compte rendu du précédent conseil et est corrigée lors de cette séance.

M. le Maire rappelle au conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent conseil.

Le conseil APPROUVE ce compte-rendu, 14 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet :N°2022-09-1-01 Conseillère en Economie Sociale et Familiale :

M. Granger explicite que la mairie a été sollicitée afin d'alerter sur la difficile situation de vie d'une famille du village.

Après constat sur place, une conseillère en économie Sociale et Familiale a été rencontrée en entretien par M. Granger afin de dresser :

- Un diagnostic complet de la situation,
- Pour un suivi à domicile et une aide dans les démarches à réaliser.

Un devis sur la base de 10h a été réalisé, dans l'optique d'une aide temporaire de la Mairie. La famille est consentante.

Des points réguliers seront faits.

M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour cette prestation.

Le conseil APPROUVE, 11 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet :N°2022-09-1-02 Point sur l'avancement de la demande de permis pour une installation sur le lac du Pas de Peyrole

Un permis de construire a été déposé auprès des Mairies de Peyrole et de Montans par la société Q Energie. Le dossier a été transmis aux services d'état.

Objet :N°2022-09-1-03 Point sur l'avancement du dossier du PLU et délibération sur la définition des zones AU à présenter

La mise à jour du PLU sera à terminer pour le mois de février 2023.

Après les réunions de travail des mois passés, il faut statuer sur les zones AU à inscrire au PLU suit une liste de zone pouvant être classée AU et évoluer sous les difficultés et contraintes de l'artificialisation des sols: Les votes se font sur les différentes zones AU listées avec pour chacune les hypothèses associées au vote, sachant que l'artificialisation des terrains dans les années à venir va devenir interdite pour les nouvelles constructions.

Zone Bramarie : cette zone comprend deux propriétaires dont l'un d'eux a demandé le retrait écrit de la constructibilité. Après discussion plusieurs votes sont proposés :

- Classer la Zone entière en agricole A sur toutes les parcelles,
M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal, 3 pour, 11 CONTRE, 0 abstention.
- Classer en agricole A uniquement la parcelle dont le propriétaire a demandé le retrait de constructibilité
M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal, 10 POUR, 2 contre, 2 abstentions.
- Classer la Zone entière en « à urbaniser » AU sur toutes les parcelles
M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal, 0 pour, 13 CONTRE, 1 abstention.

Bourg St Maurice : zone au-dessus du lotissement. Suite à discussion, le vote porte sur cette zone pour qu'elle ne comprenne que 6 lots et des zones naturelles avec un aménagement harmonieux.

M. le Maire demande l'approbation du conseil municipal, 13 POUR, 1 contre, 0 abstention.

Zone Tréluzen : et la zone en surplomb de la D15. Suite à discussion, le vote porte sur cette zone, pour qu'elle ne comprenne que 6 lots, uniquement sur le versant Est tourné sur la D15, et des zones naturelles (autour de la briqueterie et autour du lotissement) avec un aménagement harmonieux, le respect de la préservation de la briqueterie et un passage pédestre vers les zones vertes.

Cette zone se divise en deux tranches :

Tranche 1 (au Sud Est)

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal, 12 POUR, 2 contre, 0 abstention.

Tranche 2 (au Nord Est).

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal, 0 pour, 12 CONTRE, 2 abstentions.

Le versant Ouest (en surplomb du ruisseau du Rigou) sera en zone naturelle.

Pas de Peyrole :

Proposition n°1. Une zone d'environ 16 à 20 lots de 1000m², proche de la crèche, actuellement en A. Cette position permettrait un éloignement suffisant d'un champ d'épandage qui interdit l'urbanisation à proximité. Cet urbanisation serait à distance de la ZNIEFF et accolée au lotissement existant.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal, 13POUR, 1contre, 0 abstention.

Proposition n°2 ajout d'une zone de 4 lots dans la zone « les Tourennes », accolée au lotissement existant. La dent creuse reste en zone A trop proche de la ZNIEFF et comportant le risque de la conduite de l'ASA.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal, 8 POUR, 1contre, 5 abstentions.

Proposition n°3 ajout d'une zone, environ 4 lots en bout de rue du Lac.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal, 2 pour, 7 CONTRE, 5 abstentions.

M. Buratto explique que des sollicitations ont été reçues, dans le cadre du PLU, par trois propriétaires pour rendre urbanisables des dents creuses.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal, 8 POUR, 1 contre, 5 abstentions.

Objet :N°2022-09-1-04 Délibération pour la mise en exécution des travaux de réfection du toit de l'église de St-Laurent.

Des devis de réfection de toiture reçu pour de la « tuile canal » environ 41000€ HT ou de la tuile à emboîtement grand galbe environ 38 000€ HT. Suite à validation d'un devis il sera possible de demander des subventions. Les travaux comprendront également la révision de la charpente.

M. le Maire demande l'avis du conseil municipal : choix de la solution la moins onéreuse, 14 POUR, 0 contre, 0 abstentions.

Objet :N° 2022-09-1-05 Information sur dossier de projet éolien

M. le Maire explique que, dans une mise à jour du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) plan de prévisions au niveau agglomération dans lequel la présence des éoliennes n'a pas été clairement décrite et détaillée, un vote au niveau du conseil d'agglomération, en décembre 2020 a été favorable et majoritaire, sauf Peyrole et Parisot qui avaient voté contre.

Des interventions ont permis de contester ces pratiques : M. le Maire a notamment publié et diffusé le rapport sur l'éolien à l'ensemble des communes.

Un nouveau vote au mois de juillet a dénoncé ce précédent vote, enterrant ces projets pour le moment.

Objet :N°2022-09-1-06 Point sur les travaux de voirie

M. Camalet explique que la Route de Sieurac va être rénové, l'impasse de la Bramarie pour moitié également. Par ailleurs, les piétonniers du Pas de Peyrole seront bientôt terminés.

Une centrale à enrobé va être créée près de la station d'autoroute.

Objet :N°2022-09-1-07 Point sur les travaux de clôture de l'école

La communauté d'agglomération souhaite clôturer toute l'école. 2,5m côté cimetièrre, côté espaces verts, sans laisser l'accès à l'espace vert. Le portail côté Mairie a été fait, un digicode ajouté.

La loi demande une sécurisation par cette clôture dans les endroits sans surveillance par un adulte.

Objet :N°2022-09-1-08 Point sur l'avancement du dossier du chemin de la Berre

Il n'y a pas pu avoir de discussion constructive. Pour que la commune puisse faire valoir son droit de propriété indéniable et libérer le passage public, il est proposé de saisir notre avocat et clore ce dossier.

M. le Maire demande mandat pour saisir notre avocat 14 POUR, 0 contre, 0 abstentions.

Objet :N°2022-09-1-09 Questions diverses :

901 :M. Bruneau fait part d'un courrier de la CA concernant l'adressage, une nouvelle délibération doit être prise pour des nouvelles voies.

902 : M. Bruneau propose d'être le référent « Climat » demandé par la communauté d'agglomération.

903 : Des brumisateurs et pacs d'eaux ont été distribués pendant la canicule.

904 : Christophe Boutes a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal.

905 : M. Foulon explique que des contrôles ont été demandés au Capitaine de la gendarmerie de Rabastens suite à des signalements sur la D19. Une réunion avec le département va être programmée en commission de sécurité routière.

906 : M. le Maire remercie tous les exploitants qui ont participé au recueil d'information pour le diagnostic agricole communal. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h12.

Le Maire,
Richard BRUNEAU.

